

Inf'Auzouville



Le village du père Noël

Merci à l'association Animation Village qui s'est dépensée sans compter pour décorer le village aux couleurs de Noël. Les habitants venus accueillir le père Noël le 8 décembre en fin de journée, ont pu se réchauffer autour d'un vin ou d'un chocolat chaud. Un grand bravo à tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation et pour la décoration de l'ensemble du village.



Le mot du Maire

L'équipe municipale est heureuse de vous proposer cette nouvelle édition du bulletin dont l'objectif est de vous communiquer les informations municipales, intercommunales et de vous montrer les actions menées par les associations.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous inviter à nous rejoindre le 11 janvier prochain à la salle polyvalente. Ce moment convivial nous offrira la possibilité d'accueillir les nouveaux habitants, de dresser le bilan de l'année écoulée et d'envisager les perspectives de 2020, année qui sera marquée par le renouvellement des conseils municipaux.

Au nom de tous les conseillers, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2020
Annie Jégat

Conseil municipal

Réunions des 8 octobre, 4 novembre et 16 décembre

Révision statutaire 2020 du SDE76

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime-SDE76 ont été modifiés afin :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur:

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- la participation aux Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
- la production d'énergie d'origine renouvelable,
- les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.

Adhésion à Seine Maritime Attractivité 2019-2020:

« Seine-Maritime Attractivité » SMA accompagne les collectivités qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de recherche de financements européens.

Les tarifs d'adhésion fixés en Assemblée Générale de SMA :

- 0.50 € par habitant (population municipale légale au 1er janvier de l'exercice concerné),
- Une somme de 1% du montant des travaux plafonnée à 2 500 € (facturée aux communes à l'issue des travaux).

Indemnité de conseil au Receveur municipal:

Suite au regroupement de la Trésorerie de Darnétal avec la trésorerie du Mesnil-Esnard, la commune a changé de comptable et une nouvelle délibération doit être prise pour attribuer l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} janvier et pour la durée de mandat restant.

L'indemnité est calculée par application d'un barème à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices et le taux peut être modulé.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées):

Le Conseil Communautaire a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2019, la CCICV verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport établi par la C.L.E.C.T.

Groupe scolaire-réhabilitation:

La rentrée scolaire s'est effectuée dans le groupe scolaire rénové. Le bilan financier des travaux de réhabilitation est le suivant :

-marché initial de 270 733,95 € (validé par délibération du 10 avril 2018) et 28 754,70 € de travaux supplémentaires ont été validés au fur et à mesure des travaux.

Pour l'entreprise MPO des pénalités doivent être appliquées compte tenu du retard d'exécution des travaux. Le Conseil Municipal en accord avec l'entreprise décide d'appliquer un montant de pénalités de 26 500,00 € correspondant aux frais supplémentaires engagés par la commune à savoir : 5 mois de location des classes provisoires et de base de vie, un supplément d'honoraires pour l'architecte, et de la moitié des pénalités pour absences répétées aux réunions de chantier.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet

Les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 4/35^{ème}.

Portant adhésion à la convention de participation pour le risque «prévoyance» souscrite par le Centre de gestion 76

Le Centre de gestion de la Seine-Maritime-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque «Prévoyance».

A l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque «Prévoyance» auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

Le Conseil Municipal décide:

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque «Prévoyance»
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité.

Nomination des coordonnateurs et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs:

La collectivité doit organiser au titre de l'année 2020 les opérations de recensement.

Il convient de désigner un coordonnateur et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide de désigner :

- Mme Hunkeler Christine, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- Mme Vandecandelaere Sandrine, comme adjoint au coordonnateur,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- de fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à: 1,25 € par individu recensé et 0,85 € par logement.

Entente Intercommunale - Adhésion

Mme Hunkeler explique qu'après calcul, il serait préférable pour la commune de continuer d'adhérer à l'entente communale. La mutualisation des dépenses permet une économie significative.

Le conseil municipal décide de continuer d'adhérer pour la rentrée prochaine.

ALSH Commune de Préaux – Participation communale

Le centre de loisirs sans hébergement la commune de Préaux applique 2 tarifs, 12€ par jour pour les Préautais et 17€ pour les hors-communes. Les Mairies peuvent signer une convention avec la commune de Préaux et s'engager ainsi à verser les 5 € par jour et par enfant offrant ainsi les mêmes conditions tarifaires à leurs habitants que ceux de Préaux .

Le Conseil Municipal souhaite que le ALSH de Saint Denis le Thiboult soit traité dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal décide à 1 contre et 9 pour de refuser de signer cette convention et accepte qu'une aide soit accordée à chaque famille qui en fait la demande par le biais du CCAS .

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La CCICV a arrêté le 12 novembre 2019 le projet de PLUi sur les 13 communes de l'ancienne communauté de communes du plateau de Martainville, la commune dispose de 3 mois pour émettre son avis sur ce projet

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention de déneigement – Tarifs de la prestation

En 2011, une procédure de déneigement de la voirie communale a été mise en place. Il serait souhaitable de la réactualiser afin de tenir compte des disponibilités des prestataires et de réévaluer les tarifs d'intervention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer un taux horaire de 60,00 € pour le tracteur et la main d'œuvre fournis.

Travaux:

- Suite aux dysfonctionnements constatés cette année dans l'entretien des espaces verts et des chemins ruraux, une consultation d'entreprises va être lancée.
- Le saule pleureur de la mare rue du Vaussier est mort, un abattage va être programmé,
- La clôture de la plate-forme communale a été posée
- La signalisation horizontale de la commune a été réalisée
- Un adoucisseur d'eau a été posé à la salle polyvalente afin d'améliorer le fonctionnement du lave vaisselle.
- Deux lanternes ont été installées rue de l'Ancien Manoir, pour pallier aux zones d'ombre.
- Des travaux de reprise de voirie ont été réalisés devant l'Auberge du Chantepleur et en d'autres points de la commune.

Réunions intercommunales:

SIAEPA (

Une étude a été menée pour une fusion éventuelle avec le SIAEPA «Les trois sources Cailly Varenne Béthune», dans le cadre de la loi Notre. Cette étude a démontré que notre syndicat n'aurait aucun intérêt à cette fusion. Elle n'est donc pas envisagée.

Présentation du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public -consultable en mairie) pour l'eau et l'ANC (Assainissement Non Collectif), ainsi que les prévisions de travaux sur le territoire du syndicat: châteaux d'eau, canalisations...

SYMA

Le syndicat regroupe 105 communes, soit 105 représentants potentiels aux assemblées délibérantes. Pour le prochain mandat, une réflexion est menée afin de réduire ce nombre en respectant la représentativité des collectivités.

Recensement de la population

Le recensement de la population d'Auzouville sur Ry aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Vous recevrez le 16 janvier dans votre boîte aux lettres un courrier distribué par l'agent recenseur de votre district: 2 possibilités:

- Vous répondez **dans les 3 jours** au questionnaire du recensement directement **en ligne** (les codes d'accès seront indiqués sur le courrier).
- - Si vous n'avez pas répondu en ligne dans les 3 jours, l'agent recenseur passera à votre domicile pour vous distribuer les questionnaires papier à partir du 21 janvier.

Les deux agents recenseurs de la commune sont: Marie-Claude Carpentier et Yvon Guédes. Ils vous présenteront leur carte de recenseur lors de leur passage.

Le site "le-recensement-et-moi.fr" répond à toutes vos questions mais vous pouvez également vous renseigner à la mairie.

Rappel, le recensement est obligatoire

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



A 16 ans je me fais recenser



Ensuite vous serez convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) dans un délai minimum de 8 mois.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

LA FIBRE OPTIQUE?

La fibre optique est un support de télécommunications extrêmement performant qui permet d'échanger des données numériques à très grande vitesse et à des débits très élevés : de un à plusieurs centaines de Mégabits/s, selon les offres commerciales, sur un seul « cheveu de lumière ».

Dans le département, les collectivités se sont regroupées au sein d'un syndicat mixte, Seine-Maritime Numérique (SMN), pour réaliser ce projet et porter un financement mutualisé et solidaire. Seine-Maritime Numérique finance le déploiement en s'appuyant sur les participations de ses membres (le Département pour 50M€ et les communautés de communes pour 50 M€) et sur les redevances liées à la commercialisation du réseau (environ 150 M€). L'État (54 M€) et la Région Normandie (52 M€) ont également attribué des subventions à Seine-Maritime Numérique.

Les habitants du département pourront ainsi accéder dans de bonnes conditions à de nouveaux services : télétravail, télémedecine, « triple play » (Télévision Haute Définition + accès rapide à Internet + téléphonie sur Internet), enseignements et formations à distance...

SMN déploie le FTTH (fibre optique chez l'habitant) dans tous les foyers des 600 communes concernées d'ici fin 2023. Dès 2019. Certaines communes ont déjà bénéficié des premières ouvertures commerciales et le réseau sera progressivement déployé en 2020, 2021 et 2022.

Toutes les habitations, y compris les lignes coûteuses à construire (prises isolées, ligne longue, etc...) sont étudiées et prises en compte systématiquement dans le dimensionnement du réseau. Pour les prises les plus compliquées à réaliser, SMN s'assure auprès des propriétaires de ces logements qu'ils veulent bien disposer du Très Haut Débit, avant de réaliser les investissements. D'où un délai plus long pour réaliser des travaux de génie civil. Toutefois le particulier peut garder sa ligne cuivre, s'il ne voit pas d'intérêt de passer au Très Haut Débit. Cependant au fil des mois, il n'est pas à exclure que le réseau cuivre soit progressivement éteint, partout où la fibre est commercialisée.

Le raccordement final entre sur le domaine public (PBO : point de branchement optique) et l'intérieur du domicile (PTO : prise terminale optique) est à la charge de Connect76.

La quote-part pouvant être répercutée au particulier dépend des politiques commerciales du FAI (Fournisseur d'Accès à Internet). Seine-Maritime Numérique s'assure que les boîtiers en domaine public soient à une distance raisonnable des prises chez l'utilisateur final afin que cette prestation soit généralement neutre pour ce dernier.

Des réunions publiques avec Connect76 seront organisées dans les communes où le déploiement de la fibre est terminé, pour informer les habitants de l'ouverture commerciale à venir. Ces réunions se font à l'initiative de SMN, du délégataire, de la commune concernée, et si possible en présence des fournisseurs d'accès à Internet.

Plus de renseignements sur : <https://www.smn76.fr/>



Bibliothèque

Les 7 bibliothèques du réseau des pages vertes proposent dans le cadre de la manifestation « Nuit de la lecture » une animation en direction des enfants.



Régulièrement la bibliothèque met à disposition des lecteurs des nouveautés.

Voici une sélection des dernières acquisitions qu'il est possible de découvrir dans leur totalité sur le site lespagesvertes.fr

Les horaires d'ouverture au public :

Mardi 17h00 - 18h00
Mercredi 15h00 - 17h00
Vendredi 17h00 - 18h00 (Hormis pendant les vacances scolaires)
Samedi 10h00 - 12h15

Accès libre et gratuit



La nuit de la lecture

Cette année encore le réseau des bibliothèques les pages vertes participe à la nuit de la lecture en organisant à Préaux, salle du Pratelli, une soirée pyjama le 18 janvier de 17 h à 19 h.

Pour les enfants à partir de 8 ans
Inscription obligatoire au 06 98 00 95 90

Lectures et comptines

Les samedis 11 janvier, 8 février, 7 mars, 4 avril, 15 mai et 12 juin 2020 de 11 h à 12 h en salle du conseil: des histoires des comptines des chansons pour les enfants de 0 à 4 ans.

Accès libre et gratuit

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr



Le club des bons amis

Le dimanche 17 novembre la chorale de Catenay et des artistes locaux ont animé une après midi récréative très appréciée du public.



Le samedi 23 novembre la présidente du club des Bons Amis avait endossé son costume de cuisinière pour concocter un repas pour les membres du club.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Le spectacle de Noël

Très beau spectacle ce samedi 14 décembre, organisé avec talent et imagination par une équipe de bénévoles, réalisé par des enfants très impliqués. Le tout couronné par la venue des clowns et clôturé par l'arrivée du père Noël avec sa hôte chargée de cadeaux.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Elections municipales et Intercommunalité

LE SCRUTIN – ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES - MARS 2020

Depuis de nombreuses années, l'intercommunalité s'est généralisée. Depuis 2014, toutes les communes sont obligatoirement rattachées à une intercommunalité. Aujourd'hui, 34 966 communes font partie des 1 259 structures Intercommunales.

Les communautés gèrent un nombre croissant de services publics locaux et sont à l'origine d'importants projets pour leur territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Auzouville est membre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), regroupant 64 communes et près de 55 000 habitants. Organisée autour de 3 pôles (Buchy, Montville, Martainville-Epreville). La CCICV agit au quotidien dans le domaine du développement économique, de l'urbanisme, de l'environnement, de la gestion des déchets ménagers, de l'aménagement numérique, des services à la petite enfance, de la piscine communautaire, des écoles de musiques, des animations (Ludisport et Ludiculture), du tourisme, de l'habitat, de l'action sociale ou encore de la voirie....

Pour Auzouville (commune de moins de 1 000 habitants)

Les électeurs ne votent pas pour une liste, mais pour un ou plusieurs candidats **qui auront obligatoirement déclaré leur candidature.**

Le mode d'élection au conseil municipal reste inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des listes, même incomplètes. Ils peuvent également modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats. **Mais il n'est pas possible de proposer, sur le bulletin, le nom d'une personne non déclarée comme candidat.**

Les conseillers communautaires sont désignés de manière indirecte, une fois élus le maire et les adjoints élus. Les conseillers communautaires sont, en fonction du nombre de représentants dévolus à la commune, le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections et ensuite les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages obtenus aux élections.

LE VOTE, ET APRES ?

Les élections seront suivies, dans un délai de quatre semaines au maximum, de l'installation du conseil communautaire, composés de conseillers élus. C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le président et les vice-présidents.

Pour plus d'informations : <https://www.intercauxvexin.fr/>

Pour plus d'information sur l'intercommunalité et les élections de 2020 : www.adcf.org

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES
LES 15 ET 22 MARS 2020

JE VOTE DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS MEMBRE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

Sur le bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal. Au moment du vote, il est possible de rayer des noms et d'ajouter d'autres candidats déclarés sur un autre bulletin.

1 BULLETIN DE VOTE AVEC LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Ma commune fait partie d'une intercommunalité : une communauté de communes, d'agglomération, urbaine ou une métropole. À l'issue de l'élection du conseil municipal, ses représentants à l'intercommunalité seront le maire, le premier adjoint, et ainsi de suite, en fonction du nombre de sièges prévu pour la commune.

POUR PLUS D'INFORMATIONS → www.adcf.org

Taxe de séjour

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire.

Qui paie la taxe de séjour ?

Les personnes hébergées à titre onéreux dans un établissement touristique du territoire sont redevables de la taxe de séjour.

Sont exemptés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 euro par nuitée

Qui collecte la taxe de séjour ?

Les hébergements soumis à cette taxe sont : les hôtels et résidences de tourisme, les meublés de tourisme (gîtes ruraux, gîtes de groupes, etc.), les chambres d'hôtes, les hébergements de plein air, les emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques. Elle est également collectée par les opérateurs numériques intermédiaires de paiement.

Quelle affectation pour le produit de la taxe de séjour ?

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin,.

Retrouvez toutes les informations utiles sur intercauxvexin.taxesejour.fr . Votre contact : Florie DES-BORDES-RIDEL, Tél. 02 35 23 13 37, Mail : florie.desbordes@intercauxvexin.fr

Aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a instauré un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises ayant pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois. La Communauté de Communes a délégué la compétence d'octroi de ces aides à l'immobilier d'entreprises au Département, ce qui permet de mobiliser les propres fonds départementaux en plus de ceux de la Communauté de Communes.

Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de l'aide, toutes les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques et de services répondant aux conditions suivantes :

- L'établissement concerné par l'investissement doit être localisé sur le territoire de la Communauté de Communes,
- Être immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers,
- Être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- Présenter une situation financière saine,
- Faire preuve de leur capacité à mener à bien le projet compte-tenu des concours publics sollicités.

Montant et modalités de l'aide :

L'aide financière de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est fixée à 2,5 % du montant total HT des investissements éligibles, plafonnée à 20 000 € de subvention. Le bénéficiaire doit réaliser un montant d'investissement immobilier éligible d'un minimum de 80 000 € HT.

L'aide financière du Département viendra abonder l'enveloppe allouée par l'EPCI. Elle est fixée à 10 % du montant total HT des investissements éligibles et plafonnée à 60 000 € pour les projets de plus de 600 000 €.

De même, la Région Normandie pourra contribuer au cofinancement croisé des aides à l'immobilier d'entreprise pour les projets de plus de 600 000 €.

Ces aides sont apportées selon les modalités définies par la Communauté de Communes, c'est-à-dire sous forme d'une subvention directe.

Votre contact : Sandra BRIEL, Chargée de mission Développement Economique, Tél. : 02 32 93 91 10

Mail : sandra.briel@intercauxvexin.fr

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Collecte des ordures ménagères et déchets recyclables

Pour 2020 les jours de collectes sont inchangés à savoir le lundi matin pour les ordures ménagères et le vendredi matin pour les déchets recyclables (décalé d'une journée lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine)

Les verres doivent être apportés dans les conteneurs à votre disposition dans la cours de la Mairie et au Thil.

Dans le courant du mois de janvier la société SULO, missionnée par la communauté de Communes (CCICV) procédera à la distribution de bacs à couvercle jaune destinés à la collecte des déchets recyclables. Ces bacs seront identifiés par rapport aux habitations.

Pour les déchets verts, la décharge du Thil est à votre disposition (voir jours d'ouverture et horaires ci-dessous)

Pour tous les déchets ne rentrant pas dans les dispositifs ci-dessus, les déchetteries de BOOS et DARNETAL sont accessibles (voir ci-dessous)



Décharge du Thil

Pour le dépôt de terre et de végétaux uniquement.
de DECEMBRE à FEVRIER:

Le 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (18 janvier, 15 février, 19 décembre)

MARS

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (7 et 21 mars)

de AVRIL à NOVEMBRE

tous les samedis de 9 heures à 18 heures

Déchetteries de Darnétal et Boos

Horaires d'ouverture :

Pour Darnétal :

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 14h45 à 17h30.

Mardi fermé

Pour Boos :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 11h55 et de 14h à 18h30,

Mardi et jeudi de 9h à 11h55.

Se munir d'un justificatif de domicile.

Valorisation des déchets

La valorisation des déchets est un enjeu majeur pour la protection de l'environnement. Pour vous accompagner dans le tri au quotidien, le SMEDAR, en partenariat avec la communauté de communes a réalisé un outil interactif qui permet aux usagers de géo localiser, pour chaque type de déchet, le point d'apport volontaire le plus proche de leur domicile: <http://mesdechets.smedar.fr>
En trois clics vous obtiendrez les réponses à vos questions en matière de tri sélectif.

The screenshot shows the SMEDAR website interface. At the top, it says 'Découvrez les points de collecte près de chez vous'. Below this, there is a search bar labeled 'Indiquez votre adresse' with the text 'Auzouville-sur-Ry, France' entered. To the right of the search bar is a location pin icon. Further right, there is a section titled 'Sélectionnez un type de déchet' with two columns of icons and labels: 'Emballages et papiers', 'Verre', 'Déchets de jardin', 'Encombrants', 'Gravats des particuliers', 'Déchets spécifiques', 'Déchets d'équipements électriques et électroniques', and 'Mobilier'. To the right of this section is a link 'Liste des déchets ?'. At the bottom, there is a large green button labeled 'Rechercher'.

Bilan des déchets collectés sur le territoire de la communauté de Communes (CCICV)

	En tonnes	En Kg par habitants	En %
Recyclables en mélanges	2156,84	40,16	15,85%
Verre collecté seul	1487,02	27,69	10,93%
Carton collecté seul	104,19	1,94	0,77%
OM résiduelles	9862,72	183,66	72,46%
Total	13610,77	253,45	100,00%

Quelques pistes pour réduire la production de déchets

Sélectionnons des aliments sans trop d'emballage, préférons les gros conditionnements pour nos aliments, choisissons les bouteilles consignées,....

Nous pouvons trier une bonne partie des déchets: verre, papier, carton, plastiques, textiles, boîtes de conserves,....

Après ce tri, une partie du reste est composée de déchets organiques compostables. Il s'agit aussi bien d'épluchures que du restant de repas, du marc de café avec son filtre ou encore les feuilles de journal enveloppe les légumes...

Composter ces détrit allège votre poubelle non seulement en vous faisant gagner de l'argent (moins de sacs poubelle payés,), mais en diminuant également les charges pour la communauté (ramassage des ordures). Le compost obtenu sera facilement valorisé sur le jardin, dans les bacs de fleurs ou pour les plantes d'appartement, diminuant ainsi les achats d'engrais et de terreau.

Quelques chiffres inquiétants

-1 million de bouteilles plastiques achetées dans le monde chaque minute : emporter des bouteilles réutilisables, recycler les bouteilles...

-3 billions de mégots /an dans le monde : ne jetez pas vos mégots en dehors des cendriers.

Conseils INFO ENERGIE

Des Espaces INFO.ENERGIE sont mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sur notre territoire. Ils vous reçoivent gratuitement sur rendez-vous:

- Le 1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 12h00 au Pôle intercommunal de Martainville-Epreville
190 route du Château
- Le 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30 au Pôle intercommunal de Buchy
252 route de Rouen
- Le 4^{ème} mercredi du mois de 9h00 à 12h00 en Mairie de Fontaine-le-Bourg

Un Espace Info Energie, c'est quoi ?

C'est un lieu neutre, objectif, gratuit et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie (chauffage, isolation, etc.) et les aides financières mobilisables (Eco PTZ, crédit d'impôt, etc.)

Un conseiller INFO>ÉNERGIE est à votre écoute. Contactez-le:

INHARI, 44 rue du Champ des Oiseaux, 76000 Rouen

Tél : 02 32 08 13 10 ou 06 09 91 95 34, Mail : eie@inhari.fr

Plus de renseignements: <https://www.intercauxvexin.fr/files/Depliant-Conseil-Energie.pdf>

Le monoxyde de carbone

Incolore,
Inodore,
Sans saveur,
Non irritant,

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz **toxique imperceptible**.

Il est à l'origine de nombreuses intoxications en période hivernale.

Ci-joint quelques mesures simples et préventives pour limiter le risque d'intoxication.

En cas de suspicion d'intoxication (maux de tête, nausées...):

Aérez immédiatement,

Arrêtez si possible les appareils à combustion,

Evacuez les locaux

Appelez les secours en composant

le 15, le 18 ou le 112



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Mairie

Tél : 02.35.23.40.67,

Adresse email : mairie-sg.auzouville.sur.ry@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

MARDI de 9 heures à 11 heures
de 17 heures 30 à 19 heures

JEUDI de 17 heures 30 à 19 heures

SAMEDI de 10 heures à 12 heures



Bien qu'une permanence d'élus soit assurée le mardi soir de 18 h à 19 h pour les rencontrer, il est préférable de prendre rendez-vous.

Location de salles.



Ancienne salle des fêtes : (Restaurant scolaire)

- 2 jours (fin de semaine) : **220 €**

- 1 jour férié en semaine : **150 €**

- Pas de location de vaisselle par la commune pour cette salle.

Salle polyvalente

- 2 jours (fin de semaine) : **400 €**

- 1 jour férié en semaine : **300 €**

Possibilité de louer de la vaisselle pour 150 personnes au prix de 1 € le couvert.



Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 heures.

C.C.A.S.

Le C.C.A.S rappelle que des aides peuvent être accordées :

Les aides sont accordées aux familles qui en font la demande après examen des conditions de ressources, :

Aides aux voyages scolaires : après examen des modalités et du coût du voyage. Le montant de l'aide sera égal au tiers de la somme restant due par la famille.

Bons d'alimentation et bons d'énergie : en juillet et décembre d'une valeur de 120 € par personne, sous forme de 3 bons d'alimentation de 40 €. En décembre un bon d'une valeur d'environ 280.00 € en fuel, charbon, bois ou gaz.

Aide pour les étudiants : une aide aux étudiants pour les frais d'inscription aux concours.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : une aide de 10 € par semaine, par enfant inscrit à un centre d'accueil de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes, quelle que soit la période.

Le CCAS organise chaque année à l'attention des personnes âgées de plus de 62 ans un repas et une distribution de colis lors de la semaine des retraités.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Agenda

Samedi 11 janvier	Vœux du Maire
Samedi 25 janvier	Soirée à Thème (Animation Village)
Dimanche 23 février	Thé Dansant (Club des Bons Amis)
Mercredi 04 mars	Défilé des enfants (Animation Village)
20 au 22 mars	Printemps des Arts (Animation Village)
Samedi 28 mars	Repas du CCAS (CCAS)
Samedi 04 avril	Fest Noz (Animation Village)
Mercredi 29 avril	Chasse aux œufs (Animation Village)
Mercredi 8 mai	Commémoration de la libération (Anciens combattants)
16 et 17 mai	Escape Game (Animation Village)
13 et 14 juin	Concours de Boules (Animation Village)
Vendredi 26 Juin	Marché festif (Association du Four à Pain)
Dimanche 09 août	Foire à tout (Animation village+bénévoles)
Samedi 15 août	Fête patronale (Associations, municipalité+bénévoles)
Samedi 03 octobre	Distribution colis des Aînés (CCAS)
Dimanche 10 octobre	Dépôt vente- (Animation village)
Mercredi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice (Anciens Combattants)
Dimanche 8 novembre	Spectacle de Théâtre (Club des Bons Amis)
Samedi 14 novembre :	Repas des Aînés (Club des Bons Amis)
Samedi 05 décembre	Repas à Thème (Animation Village)
Samedi 12 décembre :	Noël des Enfants (Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat Civil

Naissances :

Suzie Debisschop le 27 novembre 2019

Corentin Pillon le 1^{er} décembre 2019

Décès :

Marguerite Boulanger née Lefrançois le 20 novembre 2019

Recommandations!

Pour faciliter la tâche du facteur, des agents recenseurs, de ceux qui vont distribuer les conteneurs pour déchets recyclables, et les informations communales, merci de bien vouloir inscrire votre nom sur votre boîte aux lettres.

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir précédent le ramassage et rentrées dès que possible à l'intérieur de votre propriété. L'usage de conteneurs est vivement recommandé

Piétons Attention

La nuit tombe rapidement. Nos routes communales sont très passagères:

Soyons vigilants

Piétons, cyclistes soyez prudents et pensez à vous munir d'un gilet ou d'un brassard



Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr